



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2026

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 12 juin 2026 à 20 h 00 dans la salle polyvalente, suite à la convocation légale qui leur a été adressée le 8 juin 2026, par voie dématérialisée, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Ghislin LUBRANIECKI, maire.

Présents : Mme BRION Sophie, M. CORRIAX Jean-Michel, M. FLEURANCE Romain, Mme FLORIMONT Christelle, Mme HUGUE Kalala, M. HUYNEN Jean-Marie, M. LAMBERT Jules, Mme LE PERU Christine, M. LUBRANIECKI Ghislin, M. MARTINET Jérôme, Mme PICARD Marie-Line, M. REVEANI Sylvain, Mme THOUVENOT Carine et Mme HENRY Virginie.

Absent : M. BERNAT Albert

Madame Sophie BRION est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du conseil précédent.

Monsieur LUBRANIECKI rappelle le procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2026, transmis par mail aux conseillers. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Avis sur la proposition de classement sonore des infrastructures de transport terrestres.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres.

Après présentation du plan détaillant les zones sur le territoire d'Haudainville et le tableau présentant les modifications de classement, il demande au conseil de formuler d'éventuelles remarques.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité valide le projet de classement sonore proposé.

3. Avis sur le projet de PLUiH.

Monsieur le Maire présente les modifications de zonage prévues dans le projet de PLUiH.

Les membres du conseil souhaitant prendre davantage connaissance du projet, la délibération n'est pas soumise au vote et est reportée à une séance ultérieure.

4. Adhésion au marché d'énergies de la CAGV.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun d'adhérer à un groupement de commandes aux communes membres de la CAGV pour l'achat d'énergie.

En mutualisant leurs besoins avec des structures de plus grande taille, les communes bénéficient de prix de marché globalement négociés et potentiellement plus compétitifs. De plus, cette adhésion leur offre une simplification administrative totale en les déchargeant de l'ingénierie juridique, de la veille de marché et de la gestion complexe des consultations d'énergie, des compétences souvent lourdes à mobiliser pour

les petites municipalités.

La constitution de ce groupement renouvelé oblige à passer entre les collectivités une nouvelle convention constitutive qui fixe les modalités de fonctionnement du groupement et désigne un coordonnateur.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil :

- Décide de participer au groupement de commande,
- Autorise le maire à signer la convention d'adhésion.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les marchés subséquents et avenants à intervenir pour ce qui concerne la Commune d'Haudainville.

5. Propositions de membres à la Commission Communale des Impôts Directs.

Point reporté à la séance suivante.

La séance est levée à 22h00.

Questions diverses :

- Demande de volontaires pour représenter la commune auprès de différents organismes :
 - Madame Kalala HUGUE se propose pour être la correspondante Défense.
 - Monsieur Jérôme MARTINET se propose pour être le référent Espèces invasives.
 - Monsieur Jean-Marie HUYNEN se propose pour être le référent « Frelon asiatique ».